

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20250401-7

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-six mars deux mille vingt-cinq, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-six mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, DELACROIX Thérèse Marie, TRACKOEN Ruddy, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, FLEUREAU David, LEFEBVRE Arnaud, LEHOUCQ Audrey, VANPEPERSTRAETE Philippe, DESMAZIERES Michel, BARBIEUX Arthur, DELANNOY Pierre-Yves, BRINGUEZ Christine, WILMOT Michel, LANNOO Dominique, HALLOT Vincent.

Etaient excusés avec procuration :

Céline MULLIER a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN , Thierry FAMECHON a donné procuration à Christine BRINGUEZ, Jocelyne MAHIEU a donné procuration à Régis BUÉ, Audrey SZCZEPANSKI a donné procuration à Philippe CHAVATTE, Sandrine JOAN a donné procuration à Sabine DUPONT, Jean Pierre FERNANDEZ a donné procuration à Dominique LANNOO, Emeline FERNANDEZ a donné procuration à Vincent HALLOT.

Absente non excusée :

Isabelle LEMOINE.

Soit 19 présents, 7 absents excusés avec procuration, 1 absente non excusée .

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Monsieur Pierre-Eugène VANOOSTEN.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

7) Subvention aux associations locales

Vu l'avis favorable de la commission communale « associations-culture-sports-loisirs » en date du 12 mars 2025,

Vu l'avis favorable de la commission communale « finances » du 18 mars 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sur proposition de Monsieur le Maire,

Mme Audrey Lehoucq et M. Arnaud Lefebvre ayant quitté la salle ne prennent pas part au vote,

DECIDE, à l'unanimité, d'accorder pour l'année 2025 aux associations locales ci-après désignées les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2025
AGEAG	900 €
ATL	1 400 €
LES LUCIOLES	200€
BAD'CLUB	600 €
CSG	6 500 €
COULEURS ET CRÉATIONS	500 €
DONNEUR DE SANG	100 €
GONDECOURT RANDONNÉES	350 €
HANDBALL HBCG	1 100 €
HAPPY DANCERS	600 €
JARDIN DES 1 000 PATTES	600 €
JARDIN DES 1 000 PATTES SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	400 €
JUDO CLUB GONDECOURT	3 000 €
DANSES ET ZEN	1 000€
TAG	1 000 €
GONDECOURT ENSEMBLE	600 €
ROCKTENBULLES	400 €
ROCKTENBULLES SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	300 €
SABISA	1 000 €
TENNIS CLUB GONDECOURT	2 500 €
UNC	500 €
UMG	2 000 €
ALGTT	500 €
NORDIC SPORT HORIZONS	600 €
AGPE	100 €
KINGTWING TEAM 87	100 €
LA QUINTE BLUFF	100 €
TOTAL	26 950 €

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait certifié conforme à l'original, fait à Gondécourt le 2 avril 2025

Le Maire de Gondécourt,

Régis BUÉ 



Le secrétaire de séance,

Pierre-Eugène VANOOSTEN 